

# Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

## Résumé descriptif de la certification

### Intitulé

DE : Diplôme d'Etat Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport - spécialité " animation socio-éducative ou culturelle " - 2 mentions : "animation sociale" et "développement de projets, territoires et réseaux".

### Autorité responsable de la certification

### Qualité du(es) signataire(s) de la certification

Ministère chargé des sports et de la jeunesse Modalités d'élaboration de références : CPC des métiers du sport et de l'animation.	Ministère chargé des sports et de la jeunesse, Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
---	---

### Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

Convention(s) :

3246 - Animation socioculturelle

Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

**L'animateur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique ou le champ d'intervention défini par la mention 'animation socio-éducative ou culturelle' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.**

*1- Il encadre des publics spécifiques dans tout type de pratique*

Il encadre un groupe dans la pratique de l'activité pour laquelle il est compétent ;

Il encadre un groupe de stagiaires en formation ;

Il accompagne les groupes et les personnes dans la conduite de leurs projets ;

Il conduit des interventions pour des groupes informels.

*2- Il encadre des activités de perfectionnement et de formation*

Il conçoit un projet d'animation dans le cadre des objectifs de l'organisation ;

Il coordonne la mise en oeuvre d'un projet d'animation ;

Il conduit des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative ;

Il conduit des actions de formation ;

Il participe aux actions de tutorat dans l'organisation.

*3- Il participe à la conception du projet et à la direction de la structure*

Il agit dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux ;

Il participe au diagnostic du territoire d'intervention de l'organisation ;

Il conçoit le projet d'action de la structure ;

Il élabore les budgets du projet d'animation ;

Il négocie avec les instances décisionnaires les financements nécessaires à la mise en oeuvre du projet d'animation

;

Il coordonne une équipe bénévole et professionnelle ;

Il représente l'organisation auprès des partenaires ;

Il planifie l'utilisation des espaces d'activités ;

Il veille au respect des procédures de qualité.

**Capacités et compétences attestées :**

1

Réguler son intervention en fonction des publics ;  
Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des publics ;  
Encadrer un groupe dans le cadre de ses interventions pédagogiques.

2

Conduire des démarches pédagogiques dans une perspective d'éducation populaire ;  
Prendre en compte les politiques publiques locales dans son action ;  
Définir les cadres de ses interventions pédagogiques ;  
Conduire des interventions pédagogiques au moyen d'un support d'activité pour lequel il est compétent ;  
Evaluer les interventions pédagogiques conduites ;  
Conduire des actions de formation.

3

Concevoir le projet d'action de la structure.  
Prendre en compte les politiques publiques locales dans son action ;  
Coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action en lien avec l'éducation populaire ;  
Animer une équipe de travail ;  
Promouvoir les actions programmées ;  
Gérer la logistique des programmes d'action ;  
Animer la démarche qualité ;  
Evaluer les actions réalisées.

**Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat**

L'animateur coordonnateur travaille notamment dans le cadre d'associations de jeunesse, d'éducation populaire ou de sport, de collectivités publiques, de regroupements intercommunaux, du secteur médico-social, d'entreprises du secteur marchand ou de l'économie sociale et solidaire... Ces professionnels peuvent être amenés à intervenir auprès de tous publics.

Animateur-coordonnateur, animateur de réseau, coordonnateur d'activités, responsable d'animation, adjoint de direction, agent de développement de la vie associative, responsable de secteur...

Codes des fiches ROME les plus proches :

- [G1203](#) : Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents
- [K1206](#) : Intervention socioculturelle

*(en cours de validation par le Pôle Emploi)*

Réglementation d'activités :

L'activité de l'animateur est soumise à l'application de l'article L 212-1 du code du sport qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le DE JEPS.

**Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composantes de la certification :

Le diplôme est délivré au titre de la spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » et au titre d'une mention relative à un champ professionnel par exemple : « Développement de projets, territoires et réseaux ».

Exigences préalables requises :

Attestation de formation aux premiers secours ;  
La ou les attestations fixées par l'arrêté relatif à la mention.

Le diplôme DE est obtenu par la capitalisation de 4 unités.

Deux unités capitalisables transversales quelle que soit la mention :

UC 1 : EC de concevoir un projet d'action ;

UC 2 : EC de coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action.

Une unité capitalisable de spécialité :

UC 3 : EC de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative.

Une unité capitalisable de mention :

UC 4 EC d'animer en sécurité dans le champ d'activité.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)



Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :